

U.72 enjeux

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE . AGRICULTURE

EDITO

La FSU 72 vient de procéder à ses élections internes. Elles se sont clôturées le 25 novembre dernier. C'est maintenant la tenue des congrès qui s'engage, ceux départementaux, dont celui de la Sarthe les 13 et 14 décembre, puis celui national qui aura lieu du 31 janvier au 4 février à Metz.

L'ensemble de ce processus est destiné, dans la diversité des propositions singulières, à construire communément dans le champ syndical des réponses, des questions, des revendications.

La FSU marche sur deux pieds : son implication pour la justice sociale, et celle au plus près des agents et agentes de la Fonction Publique.

Elle agit, par l'opiniâtreté, les savoirs aiguisés et l'humanité de militant-es, en faveur des exilé-es qui vivent en Sarthe des situations douloureuses et tragiques. Les faits parlent d'eux même. A 150 km de chez nous, des gens perdent la vie dans la Manche. Ils et elles espèrent une intégration outre Manche parce que, par ses choix politiques, la France les désespère en compliquant cyniquement et violemment leur vie ici.

Autre protection en souffrance, celle sociale. La FSU pointe un marché de dupe : 15 euros généreusement accordés pour mieux mettre par terre les fondements de la sécu. C'est en page 2.

L'Extrême droite sature le débat public. Elle s'offre un visage aussi lisse que possible. En Italie, elle agit d'une façon plus fidèle à ce qu'elle est au fond : violence et exclusion. Elle est résolument combattue par la FSU. C'est en page 6.

La levée des brevets sur le COVID est dramatiquement retardée par des gouvernements, dont la France, qui persistent dans le choix du marché, au péril de la vie humaine. La FSU affirme la nécessité d'un autre choix. C'est en page 5.

Du côté métiers, un enjeu agricole majeur se prépare et affûte les convoitises de la finance. C'est en page 7.

FSU

U.72

La recherche scientifique ça s'incarne, ça s'organise. Au Mans, le labo sur l'acoustique est en pointe et le syndicat FSU de la recherche, le SNCS, y est amplement représenté. L'évaluation néolibérale sévit là aussi et les combats se mènent pour préserver rien moins que la science. C'est en pages 9 et 10.

Enfin, la défense des conditions de travail dans l'éducation sont hélas le quotidien de la FSU, en page 11.

Alors que, le 12 novembre dernier, le Figaro (journal réactionnaire s'il en est) se permet un déversement de haine absurde contre l'école, le ministre ne lui donne pas tort...

Une maltraitance majeure,
contre les professions de l'éducation,
exercée par le ministre de la "bienveillance".

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
3 décembre 2021

LE MANS PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

P2 Protection Sociale Complémentaire.
La FSU dénoue un jeu de dupe.
P3 18 décembre. Journée internationale
des migrant-es.
P5 Face au Covid-19, tout le monde
mérite protection.
P6 Attaque fasciste contre la CGIL en
Italie.
P7 L'école "Hectar" du milliardaire Xavier
Niel.
P9 Défendre la recherche pour sauver la
science.
P10 "Il faut avant tout refuser
l'évaluation" Roland Gori.
P11 Déclaration FSU AU CHSCTD
Education Nationale.
P12 Congrès départemental... Participons.

PSC : DERRIÈRE LES EFFETS D'ANNONCES, DE LOURDES MENACES SUR LA SÉCU

A partir du mois de janvier 2022, l'État prendra en charge une participation forfaitaire de 15 euros bruts mensuels pour la cotisation de ses agents à une assurance complémentaire santé, dans le cadre de sa réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

L'objectif, fixé dans l'ordonnance du 17 février 2021, est que l'État participe à au moins 50 % de la cotisation pour une complémentaire santé en 2024 pour la FPE et 2025 pour la FPT. Il sera possible à l'employeur-se de prendre en charge une partie des contrats de prévoyance (cela sera même obligatoire à hauteur de 20 % pour la FPT).

En ces temps de vaches maigres, où le pouvoir d'achat des agent-es publics ne cesse de se détériorer, le moindre gain financier (même ridiculement faible comme c'est ici le cas) est bon à prendre.

Mais, de là à se féliciter d'un grand « progrès social », comme le fait avec l'aplomb indécent qui la caractérise Amélie de Montchalin, Ministre de la Fonction Publique, il y a un fossé que la FSU se gardera bien de franchir.

Notons tout d'abord, que sont exclus du dispositif les vacataires (éternel-les sacrifié-es de la Fonction Publique) et les retraité-es (qui n'auront guère eu l'occasion de se féliciter des mesures de Macron à leur égard). Cela est inadmissible pour la FSU qui a réussi, lors des discussions préliminaires, à étendre le dispositif aux agent-es en congé non rémunéré (comme le congé parental) ou en disponibilité pour raison de santé et qui continue à exiger que le dispositif bénéficie à tous les actif-ves et retraité-es.

Au-delà, les dangers sont multiples :

- le gouvernement fait pression pour que les agent-es ne soient plus libres de leur choix mais soient obligé-es de souscrire à des contrats collectifs à adhésion obligatoire qui bénéficieraient de défiscalisation et désocialisation des cotisations (ce qui affaiblit encore un peu plus le financement de la Sécu). Pour la FSU, chaque agent-es doit conserver le libre choix de son contrat d'assurance santé.

- basculement des prises en charge de la Sécu vers les assurances complémentaires. Cela serait un affaiblissement considérable, un de plus, de la Sécurité sociale et entraînerait, à terme, une augmentation des prix des contrats de complémentaire santé.

- un affaiblissement des mutuelles obligées de se livrer à une guerre des prix avec les assureurs à but lucratif alors même qu'elles ne disposent pas des mêmes ressources.

- la prise en charge concerne quasi exclusivement la santé et laisse de côté la prévoyance. Pour la FSU, la PSC doit impérativement couvrir simultanément les prestations en santé et en prévoyance, faute de quoi le

Ambroise Croizat, à la Libération, est financée par des cotisations des employeur-ses et des salarié-es (cotisations et non « charges » comme ne cessent de le répéter, à dessein, les libéraux de tout poil) et gérée de manière paritaire par les partenaires sociaux. Il ne saurait être question d'une nationalisation de la Sécurité sociale qui consisterait en un financement par l'impôt et qui reviendrait à exclure les représentant-es des travailleur-ses de sa gestion. Confiée au seul État, cela la soumettrait, de fait, à la logique comptable de la rentabilité et donc au rétrécissement du panier de soins remboursés, à toujours plus de déremboursements, à toujours plus de suppressions de postes...

Pour la FSU, la Sécu doit échapper à la logique libérale et rester fondée sur le principe intangible que **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins**.

La FSU réaffirme son attachement à une Sécurité sociale reposant sur des principes d'unicité, d'universalité et de solidarité générationnelle : une Sécurité sociale financée par les cotisations employeur-ses/travailleur-ses, dont il importe d'assurer

les ressources en revenant sur les allègements de cotisations patronales (diminuées de moitié depuis 2018).

La crise sanitaire nous prouve tous les jours que la Sécu et l'hôpital public peuvent assurer une couverture de la pandémie sans aucune discrimination. C'est pourquoi la FSU continue à demander la mise en place du 100 % Sécu qui assurerait, sans aucune distinction, une prise en charge de tous les aspects de la protection sociale.



risque est grand de voir des agent-es, pour des raisons financières ou parce qu'ils/elles s'estiment être en bonne santé, renoncer à la couverture prévoyance. Cela aboutirait à une rupture inadmissible des solidarités et de la mutualisation des risques entre agent-es, sans parler de situations individuelles dramatiques.

La FSU redoute que nous ne soyons là face à une nouvelle étape du démantèlement de la Sécurité sociale. Nous rappelons que la Sécurité sociale, ⁽²⁾ voulue par

SAMEDI 18 DÉCEMBRE

CONFÉRENCE DE PRESSE PUBLIQUE 13H30 – 15H :

Salle 2 de la Maison des associations, place d'Arcole (près du Palais des Congrès) Conférence de presse ouverte au public avec l'intervention de **Angelina Etienne** Sociologue de formation, devenue depuis 2013 enseignante chercheuse au département de STAPS et au sein du laboratoire VIPS2 de la Faculté des Sciences et Techniques. Ses thématiques de recherche sont liées aux minorités, notamment ethniques, mais aussi de sexe et de genre.

Un travailleur social ainsi que des mineur-es/ jeunes majeur-es isolé-es témoigneront de leur expérience et situation actuelle.

En parallèle, dans les autres salles seront exposées des photographies, et projetées des vidéos autour de cette thématique.

MANIFESTATION DÉPART 15H :

de la Maison des Associations vers la Préfecture où une prise de parole commune aura lieu.

Le 18 décembre est célébrée la Journée Internationale des Migrant-es. C'est l'occasion, dans le monde entier, de réaffirmer et de promouvoir les droits des migrants. La date a été choisie par l'ONU pour attirer l'attention sur une convention adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1990 mais restée inapplicable faute de ratifications suffisantes.

Une convention que la France n'a toujours pas ratifiée... Pas plus qu'aucun autre pays occidental.

Cette Convention pour la protection des droits de toutes les travailleur-ses migrant-es et de leur famille concerne toutes les migrant-es qui " vont exercer, exercent et ont exercé " un travail pendant " tout le processus de migration ". Pour tous et toutes, avec ou sans papiers, des droits fondamentaux sont réaffirmés en " considérant la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent fréquemment les travailleurs migrants et les membres de leurs familles ".

LES MIGRANTES DANS LE MONDE

L'Europe accueille 15 Millions d'immigré-es sur les 175 Millions de par le monde.

La Convention n'est entrée en vigueur que le 1er juillet 2003. A ce jour, 27 Etats l'ont ratifiée : seulement des pays d'émigration, aucun des pays les plus industrialisés. Depuis quatorze ans, la France, ses partenaires européens et la plupart des pays d'immigration de la planète éludent la ratification. Pourtant la défense des droits de l'homme a une portée universelle et ne peut donc pas exclure les migrant-es.

PAS DE NOUVEAUX DROITS

Depuis 1990, la précarisation des droits des migrant-es est en aggravation constante. L'Union européenne offre la libre circulation aux citoyen-nes des Etats membres tout en durcissant, pour les autres, les règles de l'asile et du séjour ; le principe de non-discrimination inscrit dans le traité ³ d'Amsterdam

..E G M..
**ÉTATS GÉNÉRAUX
DES MIGRATIONS**



a pourtant exclu la discrimination fondée sur la nationalité.

Au Mans, les Etats Généraux des Migrations qui regroupent plusieurs associations et organisations (dont la FSU 72) mobilisées autour de l'accueil et l'accompagnement des migrant-es, ainsi que la défense de leurs droits, vous invitent à participer à cette journée de mobilisation qui se déroulera en deux temps :

UNE SITUATION QUI FAIT HONTE À NOTRE PAYS.

Pendant plus d'un mois un aumônier du Secours catholique et deux militant-es humanitaires à Calais ont pratiqué une grève de la faim pour dénoncer le harcèlement subi par les migrant-es. Cela n'a abouti qu'à des mesurettes elles-mêmes rejetées par la maire de cette ville.

Le drame auquel toutes et tous s'attendaient a eu lieu : le 24 novembre, plus de trente personnes perdaient la vie en tentant la traversée de la Manche. Face à cette tra-

gédie, après quelques déclarations assorties de larmes de crocodile, c'est la seule réponse sécuritaire qui a été mise en avant : en pointant comme seul-es responsables les passeurs, le gouvernement s'exonère ainsi de toute responsabilité dans la situation qui pousse de plus en plus de personnes à tenter de rejoindre le Royaume-Uni.

Comme l'écrit Carine Fou-teau dans Médiapart (26 novembre 2021) : c'est de nous, de la responsabilité de notre État, qu'il faut donc parler. Car les mécanismes aboutissant à de telles tragédies sont connus :

- l'absence de dispositif d'accueil digne de ce nom dans notre pays supposé être celui des droits de l'homme ;

- le harcèlement quasi quotidien de cette population, y compris dans les périodes de grand froid, de la part des forces de l'ordre, qui lacèrent des tentes, s'emparent des quelques biens, empêchent les distributions de nourriture, pourrissent la vie des bénévoles ;

- et la difficulté à faire valoir les droits des exilés, quel que soit leur statut administratif.

L'arrivée de l'hiver ne fait que pousser les exilé-es à tenter leur chance, ou plutôt à risquer leur vie, avant qu'il ne soit trop tard. Car l'histoire des migrations est ainsi faite que, de la même manière que la prohibition n'a fait qu'accélérer la contrebande, les politiques répressives, dites « de fermeté » dans l'espace médiatico-politique, ne font que renforcer l'ingéniosité des « passeurs » sans dissuader les personnes qui, maltraitées dans un pays, considèrent que leur vie est ailleurs. »

DÉCONSTRUIRE LES CONTRE-VÉRITÉS SUR L'IMMIGRATION .

L'extrême-droitisant du

débat public n'augure rien de bon en ce qui concerne le traitement de cette question. En l'absence d'un barrage politique fort, les discours xénophobes et racistes envahissent l'espace public, et sont mêmes repris à leur compte par nombre de responsables politiques.

Pourtant, comme le montre un récent article d'Alternatives Économiques (23 /11/ 2021), ces discours sont contredits par les chiffres (au-delà de la simple question humanitaire). L'article s'attelle à démontrer point par point 3 idées reçues sur les migrant-es afin de « sortir des fantasmes et de revenir aux faits ».

1) La France attire les immigrés ?

En France est considérée comme immigrée toute personne née étrangère, à l'étranger, et qui vient s'installer dans notre pays. Cela fait environ 6,5 millions de personnes, soit 10 % de la population auquel il faut ajouter une estimation des immigrés clandestins à hauteur de 600 000 personnes. Loin d'accueillir « toute la misère du monde » (expression de M. Rocard), la France est située au 16^{ème} rang dans l'Union Européenne, loin derrière la Belgique, l'Allemagne ou la Suède, respectivement à 17 %, 18 % et 19,5 %. Les flux sont stables (autour de 0,4 % de la population chaque année), et la France est peu attractive au regard des autres pays de l'OCDE qui se situent à environ 0,9 %. A contrario, 4 % des français vivent à l'étranger, contre 3 % des africains, 2,5 % des asiatiques ...En proportion de la population, nous fournissons donc plus d'immigrés que le reste du monde !

2/ Les immigrés nous coûtent cher ?

Là encore, cette idée reçue se heurte aux faits : les étrangers sont majoritairement âgés entre 20

et 60 ans, période de la vie où l'on cotise le plus. Plusieurs études concluent à un bilan recettes/dépenses neutre. Comme pour tous les autres pays riches, le « coût » de l'immigration se situe selon les périodes entre plus ou moins 0,5 % du produit intérieur brut (PIB). Côté marché du travail, les études disponibles conduisent toujours à la même conclusion : des effets faibles et de court terme sur les emplois et les salaires. Les immigré-es ne prennent pas le travail des français ! Par ailleurs, les problèmes de recrutement dans certains secteurs (hôtellerie-restauration notamment, qui font appel de manière importante à la main d'oeuvre immigrée) pourraient s'expliquer par les difficultés de déplacement liées à la pandémie.

3/ Il faut choisir ses immigrés ?

Cette idée selon laquelle il faudrait choisir les immigrés « utiles » (c'est-à-dire diplômés) introduit sur le plan sociétal une dangereuse distinction entre le/la « mauvais-e migrant-e », le/la Nord-Africain-e et l'Africain-e noir-e peu qualifié-e, et le/la « bon-ne migrant-e », le/la qualifié-e non africain-e. Par ailleurs en France même les étranger-es diplômé-es ont plus de mal qu'ailleurs à trouver un emploi. Une sur deux serait sans emploi, ou déclassé-e. Ceci est lié à la faible qualité de la politique d'accueil et d'intégration qui conduit à des concentrations urbaines de population immigrée ce qui nuit à leur intégration et nourrit la stigmatisation.

La question des immigré-es est déjà au coeur de la campagne présidentielle. Face aux messages de haine, de rejet, il est nécessaire de s'armer intellectuellement pour démonter les contre-vérités.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS DES PONTS, PAS DES MURS !

Un communiqué de la FSU qui réclame la levée des brevets depuis de nombreux mois.

PAS DE PROFIT SUR LA PANDÉMIE

Nos demandes :

1 LA SANTÉ POUR TOUS

Nous avons tous droit à la santé. En cas de pandémie, la recherche et les technologies doivent pouvoir être partagées largement, rapidement, à travers le monde. Aucune entreprise privée ne devrait pouvoir décider seule qui a accès aux traitements ou aux vaccins et à quel prix. Les brevets donnent à une seule entreprise le monopole sur des médicaments essentiels. Cela en limite la disponibilité et augmente le coût pour ceux qui en ont besoin.

2 LA TRANSPARENCE MAINTENANT !

Les coûts de production, les financements publics, tout comme l'efficacité et la sécurité des vaccins et des médicaments doivent être publics. Les contrats conclus par les autorités avec les entreprises pharmaceutiques ne peuvent pas rester secrets.



3 ARGENT PUBLIC, CONTRÔLE PUBLIC

La recherche et le développement de vaccins et de traitements a souvent été financé par des fonds publics, l'argent du contribuable. Ce qui a été payé par les citoyens doit appartenir aux citoyens. Nous ne pouvons pas permettre aux grandes multinationales pharmaceutiques de privatiser des technologies de santé.

4 PAS DE PROFIT SUR LA PANDÉMIE

Les grandes multinationales

pharmaceutiques ne devraient pas faire de profit sur cette pandémie, au détriment de la santé des gens. Face à une menace collective comme la Covid-19, nous avons besoin de solidarité, pas de profits privés. Des financements publics devraient toujours inclure des garanties sur la disponibilité et le coût des médicaments. Les multinationales pharmaceutiques ne devraient pas être autorisées à piller les systèmes de sécurité sociale.

LES « PREMIÈRES LIGNES » DEMANDENT LA LEVÉE DES BREVETS

Article écrit à partir de celui de Thomas Lemahieu, paru dans l'Humanité du Mardi 30 Novembre 2021

Une fédération de syndicats d'infirmiers fustige l'attitude des Américains et des Européens, qui placent encore les profits des labos au-dessus de la santé.

De nombreuses organisations appuient, depuis plus d'un an, la demande d'une levée provisoire des brevets sur les vaccins et les technologies contre le Covid-19, formulée par l'Inde et l'Afrique du Sud dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lundi matin, une trentaine de syndicats d'infirmiers du monde entier, "les premières lignes", ont, sous la bannière de leur fédération internationale Global Nurses United

(GNU), rendu publique une lettre ouverte aux Nations unies. Ils dénoncent directement l'Union européenne et les États-Unis, accusés de « protéger les profits des multinationales pharmaceutiques au détriment de la santé publique ».

«Aucun État ne peut s'en sortir seul»

Face à une distribution « scandaleusement injuste » des doses entre les pays du Nord, qui ont accaparé les stocks, et ceux du Sud, qui n'ont qu'un accès très restreint aux vaccins, ces organisations, qui représentent 2,5 millions de travailleurs de la santé sur la planète, réclament

la levée immédiate des brevets. « La diffusion de nouveaux variants constitue un risque terrible pour le monde entier, notent les infirmiers dans leur tribune. Cette maladie mortelle a fait une fois de plus la démonstration qu'aucun pays ne peut s'en sortir seul dans une crise sanitaire planétaire. »

Rapporteuse spéciale de l'ONU pour la santé et destinataire du courrier, la Sud-Africaine Tlaleng Mofokeng a immédiatement dit qu'elle « partageai(t) » la demande des infirmiers. Ajoutant que leurs mots comptent car leurs rôles dans la pandémie leur confèrent une « autorité morale ».

ATTAQUE FASCISTE CONTRE LA CGIL EN ITALIE : SOLIDARITÉ DE LA FSU

La FSU a exprimé son soutien au syndicat italien par le communiqué suivant.

**LA FSU APORTE SA PLEINE ET
ENTIÈRE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALISTE À LA CGIL.**

Le siège de la CGIL a été attaqué violemment ce samedi 9 octobre à Rome par plusieurs dizaines de militants fascistes de l'organisation Forza Nuova.

Les locaux de la CGIL ont été vandalisés alors que les fascistes

créaient l'émeute dans les rues de la capitale. Cette attaque contre le mouvement syndical italien est très grave et rappelle des heures sombres de l'histoire italienne et européenne. L'agression suscite une indignation légitime en Italie et au-delà.

C'est une alerte : l'extrême droite, en Italie comme ailleurs, est l'ennemie mortelle des travailleuses et travailleurs et de leurs

organisations. Elle doit être combattue avec détermination, ce que fait la CGIL en annonçant une grande manifestation antifasciste le 16 octobre prochain.

La FSU exprime son soutien et sa solidarité aux camarades italiens de la CGIL et se tient à leurs côtés dans le combat syndical contre l'extrême droite.

VISA EST UNE ASSOCIATION INTERSYNDICALE COMPOSÉE DE PLUS DE 100 STRUCTURES SYNDICALES

La FSU fait partie de VISA



VIGILANCE ET INITIATIVES SYNDICALES ANTIFASCISTES

Visa est composée de la FSU et plusieurs de ses syndicats, de l'Union Syndicale Solidaires et plusieurs de ses syndicats, des fédérations et des syndicats de la CGT, de la CFTD, de la CNT-SO et du syndicat de la Magistrature.

Depuis 1996, VISA recense, analyse et dénonce les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national, devenu Rassemblement national, sur le terrain social. VISA se veut un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail.

Les 17,9 % de Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2012, confirmés, voire amplifiés, lors des scrutins suivants et les 10,7 millions de voix obtenues au second tour de l'élection présidentielle de 2017, montrent que le discours fasciste s'est installé durablement dans la société française. Cette situation ne peut nous laisser indifférents tant les « valeurs » et l'idéologie portées par le RN sont aux antipodes des idéaux de solidarité et de progrès défendus par nos organisations syndicales.

Nous, syndicalistes, avons une responsabilité particulière pour dénoncer les pseudos solutions du RN (6) qui consistent à

dresser les uns contre les autres les précaires, les immigré-es, les Français-es, les chômeur-euses et celles et ceux qui ont un emploi.

Notre devoir est de défendre, de façon intransigeante, dans notre expression et nos actions, la solidarité de tout le salariat quels que soient son origine ou son statut.

Ce combat antifasciste doit être pris en charge par toutes les organisations syndicales, de la base au sommet.

Autant que possible, cette contre offensive syndicale doit se faire dans l'unité la plus large.

L'ÉCOLE D'AGRICULTURE "HECTAR" DU MILLIARDAIRE XAVIER NIEL...

...et d'Audrey Bourolleau, ancienne conseillère d'Emmanuel Macron

a ouvert ses portes en cette rentrée de septembre dans les Yvelines. A grands renforts de publicité « Hectar » a été présenté comme « le plus grand campus agricole du monde, un écosystème constitué d'une ferme en agriculture régénératrice, un centre de formation et un lieu d'innovation accueillant des start-up ». Et également comme une école gratuite pour « redonner envie et aussi attirer de nouveaux profils dans le secteur agricole » et « accompagner 2000 personnes par an, dont 1000 personnes formées à un métier et 1000 autres dans le cadre de la sensibilisation », « notamment des jeunes des quartiers prioritaires. ».

Une belle plaquette publicitaire qui cache un projet beaucoup moins vertueux qu'il n'en a l'air.

LE CHOIX DU PRIVÉ

Ce projet Hectar met en danger très directement l'Enseignement agricole public car il y a quelques mois à peine, la loi autorisait l'ouverture d'établissements privés dans la formation vétérinaire, qu'un nouveau lycée agricole privé est annoncé à Sevrin pour 2022. Il était programmé également qu'à quelques kilomètres de là le domaine public de Grignon (site historique et performant de l'enseignement supérieur agricole) soit attribué au promoteur immobilier Altarea Cogedim et puisse devenir entre autre un nouveau centre de formation agricole privé...

Mais devant la mobilisation de nombreux acteurs, élèves, associations et personnels, le gouvernement a reculé et le préfet des Yvelines a confirmé le report de l'attribution du Domaine de Grignon. Une "nouvelle procédure de cession" va être lancée ... au second semestre 2022. Cependant, il faudra continuer à être vigilant, d'autant plus que d'ici là, les étudiants et les personnels d'AgroParisTech auront quitté le lieu pour s'installer, vaille que vaille, à Saclay.

D'un côté le Ministère démantèle un service public d'enseignement agricole, par les baisses de budgets drastiques sur les dernières lois de finances (-300 équivalents temps plein sur le quinquennat), mais de l'autre il favorise un enseignement privé qui profite clairement d'une marchandisation de la formation professionnelle introduite par la loi Pénicaud de 2018.

QUEL STATUT POUR CETTE ÉCOLE ?

Problème, nous n'avons aucune information sur la nature de cette « école », sur son statut, sur les voies de formation dispensées, les niveaux concernés, les diplômes qui se-

ront délivrés, sur les systèmes de délivrance eux-mêmes et jusqu'à la reconnaissance de ces diplômes... un flou qui interroge mais n'empêche par le Conseil Régional d'Île de France de subventionner cette école à hauteur de 200 000 euros.

CONFLIT D'INTÉRÊT AU PROFIT DE PROMOTEURS PRIVÉS

L'on a découvert également par voie de presse que la société, "S4H Asso", à l'origine du projet est détenue pour moitié par Audrey Bourolleau, ancienne conseillère agriculture d'Emmanuel Macron (en campagne, puis à l'Élysée), et par Xavier Niel, homme d'affaire français... des proches du pouvoir qui auront visiblement obtenu le consentement des plus hautes autorités de l'État pour lancer leur affaire, alors qu'aucune instance de consultation de l'Enseignement agricole n'a été ne serait-ce qu'informée.

Étonnamment si l'on écoute les deux associés, il semble ne rien exister aujourd'hui, ni quantitativement, ni qualitativement, en terme d'offre de formation. Ils seraient donc les mécènes tant attendus par le monde agricole.

Pourtant, l'enseignement agricole gratuit existe, il s'agit du service public... il s'appelle lycée agricole public, centre de formation pour apprentis, centre de formation professionnelle et de promotion agricole, exploitation agricole et atelier technologique ! Il assure depuis toujours la formation des professionnels du monde agricole et plus largement des filières en lien avec le Ministère de l'agriculture (eau, forêt, paysage, agroalimentaire, services en milieu rural,...).

LE RENOUVELLEMENT DES PAYSAN.NES, UN ENJEU QUI MÉRITE MIEUX !

Les chiffres vertigineux du défi à relever notamment en terme de renouvellement de générations à savoir pas moins de la moitié des agriculteur.rices à remplacer et donc former en moins de 10 ans semblent avoir aiguisé les appétits et motivé ces investisseurs.

Si en plus tous ces futures professionnelles deviennent des utilisatrices des réseaux, des logiciels, des outils de diffusion ... dans lesquels les mêmes investisseurs ont des intérêts cela tombe plutôt bien. Soulignons que l'agriculture est le deuxième secteur demandeur d'objets connectés après l'industrie.

UNE ÉCOLE SANS ENSEIGNANT.ES

Bien évidemment dans cette optique le recrutement d'enseignant.es est un problème. Les porteurs de ces projets s'empressent donc de signaler que ces formations seront assurées par des professionnels « en misant sur le "pair à pair", c'est-à-dire la transmission de professionnels à professionnels ».

Mais la réalité les rattrapera et sans scrupules ils sous-traiteront avec les centres publics de formation voient le recrutement d'enseignant.es et de formateur.rices qualifié.es.

En Région Nouvelle Aquitaine, les patrons viticoles du Sauternes recrutent d'ores et déjà via Hectar leurs futurs salariés qui seront formés par... l'antenne de La Tour Blanche du CFPPA de Gironde, établissement public Bordeaux Gironde du ministère de l'Agriculture !

UNE AGRICULTURE PLUS PROPRE MAIS SANS PAYSAN.NES

La formation agricole semble donc attirer les investisseurs de tout poil qui nous expliquent leur volonté

de participer au changement nécessaire de l'agriculture ...

A propos des futures étudiant·es, Audrey Bourolleau explique que « ... Ce que nous voulons leur donner, c'est vraiment une posture de chef d'entreprise agricole ». Car oui il s'agit bien de former des entrepreneurs-managers et non des paysans.

Mais cette conception de la nouvelle agriculture vue par Monsieur Niel n'est pas la nôtre.

OUI, L'AGRICULTURE DOIT CHANGER POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX !

Sur le plan social, il y a urgence à maintenir et recréer des fermes nombreuses où travaillent des paysannes et des paysans autonomes en lien avec les besoins alimentaires des territoires et non pas avec ceux d'une industrie agro-alimentaire soucieuse de conserver et conquérir des marchés.

Face à la double surexploitation des ressources naturelles et du travail et en opposition à la course à la « compétitivité », il y a nécessité à prendre en compte les intérêts des salarié·es de l'agriculture et de l'agroalimentaire, leur rémunération et leurs conditions de travail et de vie.

Sur le plan environnemental, il

y a urgence à participer à la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

L'EXIGENCE D'UN SERVICE PUBLIC DE LA FORMATION CONFORTÉ ET AMBITIEUX

Contre l'école Hectar, il nous faut collectivement refuser et dénoncer cette vision libérale de la formation professionnelle et d'une agriculture toujours plus productiviste.

Par une nouvelle fiscalité, les sommes engagées ici par Monsieur Niel et Madame Bourolleau devraient permettre de financer des politiques publiques, décidées démocratiquement, pour répondre à l'intérêt général et non au profit de quelques un·es.

Il est de notre devoir d'exiger la priorité à l'offre publique de formation corrélée à un plan ambitieux. Il permettra d'assurer le renouvellement de la moitié des agricultrices et agriculteurs qui partiront en retraite sous 8 à 10 ans. Il accompagnera la nécessaire transition agro-écologique et la ré-installation sur tout le territoire de fermes à taille humaine respectueuses des animaux, de la terre, des femmes et des hommes qui y travaillent.

MOBILISATION

A l'appel unitaire d'un large collectif intersyndical (CGT/FO/FSU/UNSA/SUD pour l'enseignement agricole et Confédération Paysanne/FNAF-CGT pour la branche professionnelle) et citoyen (FCPE/CDDEAP/ISF AGRISTA), 200 personnes venues de toute la France métropolitaine ont manifesté le 29 juin sur le site de l'école Hectar dans les Yvelines pour manifester leur opposition au projet de Xavier Niel et pour la défense des établissements d'enseignement et de formation agricoles publics.

Cette mobilisation qui a rencontré un vif succès au regard des enjeux ne peut que se poursuivre.

C'est pourquoi le Snetap-FSU avec le collectif « Plus Jamais ça » appellent l'ensemble des personnels à une journée nationale d'action « HECTAR » dans le cadre du Collectif en faveur de l'Enseignement Agricole Public. Cette mobilisation aura lieu durant la deuxième quinzaine de janvier 2022.

Oui, il en va de la survie de l'Enseignement agricole public !

Pour le Snetap-FSU
Thierry Nouchy



DÉFENDRE LA RECHERCHE POUR SAUVER LA SCIENCE

Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est l'autorité administrative indépendante en charge de l'évaluation de l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Un an exactement avant la lettre reproduite ci-dessous, le 11 octobre 2020, une autre lettre ouverte dénonçait la nomination à la tête de ce Haut Conseil, par E Macron, d'un de ses conseillers à l'Elysée : M. Thierry Coulhon. "Indépendance" nous disions ?...

Ce 11 octobre 2021 trois syndicats de la FSU, le SNCS (recherche), le SNESup (Université) et le SNASUB (administratifs) co-signent ce texte avec des syndicats de la CGT, de l'UNSA, de la CFDT pour dénoncer une fois de plus le pilotage stratégique de la science par l'évaluation quantitative. C'est l'optique qui guide toutes les réformes de ces dernières années et qui anime l'actuel projet de loi de programmation de la recherche (LPR).

LETTRE OUVERTE AUX MEMBRES DU COLLÈGE DU HCERES

11 octobre 2021

Mmes et MM. les membres du collège du Haut conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Lors d'une prochaine séance de votre collège, de profondes modifications de l'évaluation des unités de recherche devraient vous être proposées, suivant des modalités qui vous ont déjà été brièvement exposées lors de votre séance du 31 mai 2021.

Par cette lettre nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance du bouleversement que ces modifications pourraient causer et sur la responsabilité que vous prendriez à les entériner sans qu'un véritable débat ait eu lieu dans la communauté scientifique. Il est en effet question de supprimer la visite systématique des unités de recherche et la constitution de comités formés d'experts de l'activité de chaque unité de recherche. Ces modifications semblent n'avoir pour motivation que de simples économies financières, au prix du sacrifice de la rigueur de l'évaluation scientifique. Elles risquent pourtant d'avoir de graves conséquences.

Nous rappelons notre attachement à une évaluation des unités de recherche par les pairs : c'est-à-dire par un comité composé majoritairement de représentants des instances d'évaluation des établissements publics concernés, avec une représentation à due proportion des ingénieurs et techniciens. Cette évaluation des unités de recherche requiert également une visite sur site d'autant plus indispensable du fait de la suppression de l'accréditation nationale des Équipes d'Accueil. La préparation de celle-ci constitue un moment structurant de la vie des unités de recherche. Nous vous alertons sur le risque, que constituerait la suppression de la visite sur site, de vider les unités de recherche de leur substance en les réduisant à des sommes incohérentes d'équipes et d'individus.

Souhaite-t-on s'éloigner encore de l'évaluation par les pairs, telle qu'elle se pratique au Comité national de la recherche scientifique et au Conseil national des universités, pour ne conserver qu'un examen bibliométrique, lointain, déformé et finalement médiocre ? Peut-on envisager d'abandonner le principe d'une véritable évaluation ex-post pour laisser toute la place à l'évaluation sur projet, ex-ante, par des agences de financement ? De nombreuses questions se trouvent posées.

Les restrictions rendues obligatoires par l'épidémie de Covid ne peuvent pas être ainsi pérennisées, qui plus est dans la hâte. Il est nécessaire que tous les acteurs et actrices du monde de la recherche puissent faire valoir leur opinion et apporter leur contribution dans une réflexion élargie sur l'évaluation des unités de recherche. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à toute décision afin qu'un débat serein et constructif puisse préalablement avoir lieu.

Avec nos sentiments distingués,

Les organisations syndicales: SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SUP'Recherche-UNSA, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT Recherche EPST, SNPTES.

Dans un article de l'Institut de la FSU paru le 11 mars 2019, Roland Gori décrit son parcours. La mise en perspective de ce texte et de celui de la page précédente montre à quel point la constance du pouvoir est grande sur cette question de l'évaluation. La FSU a fait venir Roland Gori en 2018 dans un colloque intitulé "De quoi l'évaluation est-elle le nom ?". Une centaine de personnes y ont assisté. Le colloque est toujours visible en vidéo sur le site FSU 72.

(...) Dans les années 1990, Claude Allègre, produit obscène du néolibéralisme, va contribuer à tout faire basculer, à « guillotiner » les expériences que nous avons tentées. L'arrogance et l'obstination de cet homme à imposer sa conception de la recherche va faire des dégâts importants en sciences humaines et sociales. (...) On a vu arriver des experts, souvent médiocres mais déterminés, comme savent l'être les « intégristes », quelle que soit l'idéologie dont ils se prévalent. Avec Claude Allègre nous sommes devenus des enseignants-chercheurs, définis par des fonctions instrumentales et plus du tout par une manière d'être au monde du savoir. Cela s'est accentué avec Valérie Pécresse, qui a considéré qu'il y avait des enseignants-chercheurs productifs et des enseignants-chercheurs non productifs. (...)

Des experts nous ont ainsi dit que nos taux de publication étaient trop faibles quand bien même nous faisons de l'auto-publication avec nos doctorants dans notre revue Cliniques Méditerranéennes ! L'évaluation est une production de valeur et cette production de valeur n'est rien d'autre que la mise en place de dispositifs qui produisent des habitus au sens de Pierre Bourdieu et donc des manières de penser et d'agir. Le monde universitaire est passé d'un monde féodal à un monde moderne dans lequel finalement des tâches sont assignés à des places de production dans une chaîne automatique tout à fait comparable à celle de Charlot dans les Temps Modernes. **Nous sommes passés de la domination patriarcale du mandarinat à la tyrannie des experts. La prophétie de Tocqueville était en train d'advenir dans le monde universitaire. Sous couvert de démocratie et d'objectivité, le pouvoir installait de nouvelles servitudes et sélectionnait les scribes chargés d'imposer de nouvelles normes.**

Il s'agit d'expertiser, de dé-

composer par des tâches parcelaires, en modules, en compétences et donc d'apprendre un geste manuel, intellectuel mais aussi affectif et social et de définir des protocoles et des standards permettant de prescrire à l'ensemble des travailleurs rien d'autre que l'accomplissement de ce geste.

Les laboratoires de recherches deviennent des chaînes de production d'articles nécessitant une insertion dans un réseau d'hégémonie culturelle, essentiellement anglo-saxon, charriant une morale pragmatique et utilitariste, centrée sur le court-terme et la production exigée par le capitalisme financier. Et dans tous les domaines on a pu ainsi éliminer des champs entiers du savoir avec ces dispositifs d'évaluation qui n'étaient rien d'autre qu'une fabrique de servitude volontaire. Et c'est cela qui est vraiment odieux !

Par rapport à ce constat, comment résister ?

Si nous laissons aux plus cons, aux plus tarés, aux plus réactionnaires les postes de pouvoir, ils les exerceront dans le sens de la prescription sociale du néolibéralisme. Donc nous avons aussi notre part de responsabilité... Je décide donc d'accepter des responsabilités (...). Mais il y a eu un moment où de toute façon, malgré les positions de pouvoir que j'occupais, ma résistance au conformisme positiviste et mon souci d'une biodiversité des savoirs et des pratiques n'ont plus tenu. (...)

A ce moment-là, je m'intéresse à l'épistémologie, je lis Canguilhem, Granger, Feyerabend, Kuhn et bien d'autres. Je travaille avec ma femme, Marie-José Del Volgo, qui est médecin, sur « Qu'est-ce qui donne une validité à un discours conçu dans le domaine des sciences (...) ? ». (...) Dans une société où l'évaluation n'est rien d'autre qu'une fabrique de soumission sociale librement acceptée, vous pouvez raconter tout ce que vous voulez sur

la validité d'un énoncé, ce n'est pas là que cela se joue. J'ai alors découvert la substance politique de nos métiers. D'où l'idée de l'Appel des appels en 2009 : nous, professionnels du soin, de l'enseignement, de la recherche, du travail social, de l'information, de la culture, de la justice, nous subissons la même machine normative qui corrige nos comportements et nos manières d'être.

Il y a eu 90 000 signataires. Aujourd'hui nous lançons une nouvelle pétition : « Stop au gâchis humain ! ». Car ce qu'il faut faire désormais, c'est de la politique. Pas au sens de politique politicienne ou de politique de partis mais reconnaître que nous ne sommes pas dans la même société selon la conception que l'on a du soin, de l'enseignement, de la recherche, du rapport au savoir, de la pédagogie, de la justice, du travail social etc. Il faut redonner le pouvoir d'agir aux travailleurs (...)

Par quoi commencer ?

Il faut avant tout refuser l'évaluation car c'est le symptôme et l'opérateur du néolibéralisme ! Évidemment il est normal de rendre des comptes, d'évaluer les conséquences de ce que l'on fait, les effets de ce que l'on produit. Mais il faut sortir du champ clos d'une évaluation quantitative procédurale qui conduit à des habitus de servitude et de soumission, d'inhibition et d'empêchement, collectivement et individuellement.

La cible c'est casser l'évaluation telle qu'elle a été mise en place depuis 30 ans car elle est coextensive au néolibéralisme, à sa manière d'être dans le monde avec soi-même et avec l'autre.

Si vous êtes médecin par exemple, il faut casser l'évaluation technocratique en cotant tous les actes au tarif le plus bas. Si vous êtes enseignant, rien ne vous empêche de bloquer les machines de l'évaluation, au moins un temps, une semaine, un mois dans l'ensemble des secteurs.

LA FSU 72 AU COMITÉ HYGIÈNE SANTÉ CONDITIONS DE TRAVAIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La délégation FSU 72 oeuvre avec détermination à la prévention et à la reconnaissance (très sous-estimée) des risques psycho-sociaux dans les métiers de l'éducation nationale. Elle apporte aussi dans la gestion calamiteuse et dogmatique de la crise sanitaire que produit ce gouvernement la remontée des nombreuses questions de terrain et des propositions qui avec le temps prouvent leur pertinence. Les autres enjeux ne sont pas pour autant oubliés, sécurité des locaux, risque amiante, radon. Les Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) vont être, dans les mois qui viennent, fusionnés dans les Comités Sociaux et d'Administration (CSA) avec les actuels comités techniques (CT). Diminution drastique des délégués, concentration des expertises sur de moins en moins de personnes. Le paritarisme là encore est maltraité par le ministre auto-proclamé de la bienveillance. Ci-après un extrait de la déclaration liminaire de la FSU 72 au CHSCT-SD Education Nationale du 23 Novembre 2021.

Monsieur le Directeur Académique,

La FSU considère qu'un pas a été franchi. Notre profession est choquée de voir se développer un discours démagogique, opportuniste, diffamatoire et dangereux pour la cohésion de toute la société à travers les attaques contre l'institution scolaire et ses personnels.

À la suite des propos du ministre de l'Education nationale sur la «culture woke» qui aurait gangré le monde de l'Education, et les menaces qu'il a énoncées à l'égard d'une partie des personnels qui, selon lui, ne respecteraient pas les valeurs de la République ; après les propos de la ministre de l'Enseignement supérieur sur «l'islamo gauchisme» à l'Université, **le récent dossier du Figaro Magazine a sonné, pour nombre d'enseignantes et d'enseignants de France comme une nouvelle remise en cause de leur professionnalité, sans réaction ministérielle.**

(...)

Notre Ministre détruit les relations entre l'institution et ses personnels. Nous débutons un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et nous tenons à exprimer ici que ce positionnement de défiance générale, non fondé sur des faits précis et partageables, n'est pas sans incidences graves sur la santé des personnels. Nous tenions à le dire solennellement.

(...)

Le 25 novembre aura lieu la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Si pour le sujet précédent, les données tangibles et probantes manquent à l'appui des discours tenus, sur cette question précise, des études nombreuses existent et se succèdent depuis quelques années.

Quelques chiffres pour montrer l'ampleur du problème :

• 1 femme sur 3 déclare avoir été victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail.

• seuls 3 cas de violence sur 10 sont rapportés à l'employeur.

• dans 40 % des cas, la résolution s'est faite au détriment de la victime.

• seulement 40 % des agresseurs présumés sont été sanctionnés

De nombreux employeurs publics sont à la traîne dans la mise en application des plans d'action égalité professionnelle : la publication plus que tardive d'un plan national de lutte contre les inégalités professionnelles femmes hommes n'a pas permis jusqu'alors de mettre en place un véritable plan action.

(...)

Nous ne pouvons que vous rappeler, que la loi dite de Transformation de la Fonction publique (LTFP) conduit à l'affaiblissement des compétences des actuels CHSCT, instances de représentation des personnels pourtant indispensables pour traiter efficacement des questions de sécurité et de conditions de travail et donc des violences sexistes et sexuelles (VSS) sur les lieux de travail.

Si la situation sanitaire surdétérmine un certain nombre de questions, elle ne les éclipse pas toutes loin s'en faut. La rentrée 2021 est de nouveau marquée sur le terrain par une aggravation de la souffrance au travail des personnels. La situation des personnels est inquiétante dans de trop nombreux endroits et les réponses de l'administration, si elles existent, ne répondent pas à la hauteur du ressenti de nos collègues.

(...)

Concernant les personnels AESH, les mobilisations fournies du 19 octobre ont montré la nécessité de revoir la politique des accompagnants du handicap tant

sur les questions salariales que sur leurs conditions de travail.

Les Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) ont pour objectif affiché de coordonner les moyens d'accompagnement humain en fonction des besoins des élèves en situation de handicap. Or, ils servent avant tout à limiter le nombre d'AESH : l'accompagnement mutualisé devient la norme et l'accompagnement individualisé l'exception. Ils permettent au ministère de résoudre son bras de fer avec les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), qui prescrivent, en toute indépendance, aux élèves qu'elles suivent, un accompagnement humain que l'Éducation Nationale doit ensuite payer.

Il est difficile d'être convaincu que le PIAL vise avant tout, le bien des élèves (et donc des familles), ainsi que l'amélioration des conditions de travail des personnels puisque sur le terrain, le constat est accablant. Les PIAL ont considérablement dégradé les conditions de travail des AESH et la qualité de l'accompagnement des élèves.

(...)

Jeter l'opprobre sur l'école et ses personnels dans un autosatisfecit permanent, voilà la ligne de conduite du Ministre. Pourtant, les faits sont têtus. Et celles et ceux qui la font vivre au quotidien auprès des élèves et de leurs familles le savent bien : avoir de l'ambition pour l'école nécessite un changement radical de politique, pour que les personnels retrouvent sens dans leurs métiers et confiance dans leur institution.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL FSU 72

13 ET 14 DÉCEMBRE 2021

PARTICIPONS !

C'EST UN DROIT.

POUR S'INSCRIRE TÉLÉPHONER OU ÉCRIRE PAR MAIL À LA SECTION OU SE CONNECTER À [HTTPS://LSTU.FR/2021-CONGRES-FSU-72](https://lstu.fr/2021-congres-fsu-72)

Le 10^{ème} congrès de la FSU 72 se tiendra les 13 et 14 décembre à l'Université du Mans, dans l'amphithéâtre n°1 de l'UFR des sciences et techniques.

Ce sera l'occasion de travailler sur les textes préparatoires au congrès national de Metz. Ces textes ont fait l'objet d'écritures préalables ces derniers mois, faisant une première synthèse entre les syndicats et les tendances. La phase qui s'ouvre avec les congrès départementaux c'est celle de l'appropriation de ces textes par les adhérents et adhérentes. Ces derniers auront,

par un travail individuel et collectif, l'occasion de proposer des modifications de ces textes. Des questions de fond sont ainsi reposées et si elles trouvent l'approbation de 70% d'un congrès départemental, elles parviendront au congrès de Metz. Là elles seront comparées aux propositions des autres départements, rassemblées par proximité, ou antagonisme. Le travail des délégués départementaux est de faire, dans la temporalité du congrès national, ces choix d'ajustement : si une expression n'est pas celle exacte issue de leur propre congrès, mais qu'elle

reste fidèle à l'idée de fond, il sera dans l'intérêt des idées portées par leur département de transiger pour peser avec d'autres départements sur les mêmes idées. Ils et elles rendront des comptes après congrès national, lorsque les textes définitifs fixant les mandats pour trois ans seront arrêtés.

Un congrès FSU c'est donc un puissant flux de réflexions, dont le cœur (la pompe) est la synthèse. L'enjeu c'est de définir le plus démocratiquement possible les revendications que notre fédération portera dans les années à venir.

Les congrès seront tous structurés par les quatre thèmes suivants :

Thème 1 : éducation, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social.

Thème 2 : La Fonction Publique, pour réaliser le service public, une idée moderne.

Thème 3 : Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique.

Thème 4 ; Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien



Autant de questions posées dans chacun des quatre thèmes qui appellent réflexions, débats et propositions. Les textes initiaux proposés sont à discuter, amender. Chacun-e peut y contribuer. Le congrès national de Metz fera la synthèse et adoptera les textes définitifs.

Force essentielle dans la fonction publique, porteuse d'un syndicalisme de transformation sociale, la FSU a une responsabilité particulière dans l'émergence des alternatives sociale, politique, économique, environnementale urgemment nécessaires.

Lundi matin (9h - 12h30) :

Le congrès s'ouvrira sur une séance plénière remettant en débat le rapport d'activité de la section et ouvrant sur une analyse partagée de l'actualité. Des motions pourront être déposées; la trésorerie sera soumise au congrès. La question de l'organisation de la section pour les trois ans qui viennent sera mise en débat.

Lundi après-midi (14h - 17h30) :

Les congressistes se répartiront en commissions afin de travailler sur les textes de chaque thème. Des rapporteur-ses animeront, recenseront les modifications issues de chacune des quatre commissions.

Mardi matin (9h - 12h30)

Chacune des quatre commissions sera rapportée en plénière. Chaque complément et amendement sur les différents thèmes sera voté. En fin de matinée nous accueillerons trois invités :

- Didier Bourgoïn, membre du secrétariat national de la FSU.
- Didier Jousse, secrétaire général de l'UD CGT72
- Un membre du bureau de l'Union Solidaires.

Mardi après-midi (14h - 16h30)

L'après-midi sera consacré au vote des statuts, des motions, et à l'élection des délégués au congrès national de Metz.